



Centre de Santé des Equipages.....dans le droit fil de l'ADN des conquêtes sociales des mineurs.

<http://www.lecodef.org>

Communiqué de presse :

Lundi 30 novembre, à sa demande, le Codef a rencontré une délégation du Syndicat de Mineurs composé de Bernard Coste administrateur titulaire de la CARMI EST, Patrick Bobin secrétaire général du syndicat CGT Mines-énergie, Gilles Bonsembiante, administrateur suppléant de la CARMI EST, Robert Germain et Philippe Saur de la CGT Mines-énergie.

Michel Prieur ouvre la séance en indiquant que cette rencontre, à l'initiative du Codef, a pour objectif de présenter le futur centre de santé pluridisciplinaire de la CARMI de façon plus approfondie et de mieux le faire connaître auprès de la population du Bassin Montcellien. Il précise que le Codef soutient l'ouverture de ce nouveau centre prévue le 1er juin 2017 et qui permettra de compléter l'offre de soins existante dans le Bassin Montcellien.

Alain Juilliot ajoute que nous devons expliquer à la population les différences entre centre de santé et maison médicale, car il y a encore confusion pour nombre d'entre nous. Pourtant les mobiles qui sous-tendent la réalisation de ces deux types de structures sont fondamentalement opposés.

Bernard Coste explique la différence entre la maison de santé et le centre de santé :

- la maison de santé est un regroupement de médecins libéraux qui viennent pratiquer la médecine comme ils le souhaitent avec ou sans secrétariat, **ils payent une redevance ou pas** selon les accords passés avec le constructeur de la maison de santé.
- Le fonctionnement et la gestion du centre de santé sont tout à fait différents :
 1. il applique les tarifs conventionnels de secteur 1, il n'y a donc pas droit au dépassement d'honoraires.
 2. il pratique le tiers payant ce qui est important
 3. les médecins ne sont pas forcément tous salariés, il peut y avoir des médecins libéraux qui s'engagent à pratiquer sans dépassement d'honoraire, ce qui est le cas pour un neurologue qui pratique au Centre Médico-social (CMS) Claude Gauthier. Il ne faut pas oublier qu'il existe la permanence des soins de 8 heures à 20 heures, ce qu'il est important de souligner.

Le futur centre est conçu pour avoir la même vocation que le CMS Claude Gauthier mais avec une filière de soins bien plus complète. Sa structure la suivante :

- **Médecine générale** : aller vers un fonctionnement à 6 médecins généralistes ayant le statut de salarié. Bernard Coste précise que les généralistes doivent faire 5 500 actes à réaliser en 216 jours travaillés (y compris 8 jours de formation annuel obligatoire rémunéré comme s'ils travaillaient ce qui correspond à 26 consultations) pour avoir leur salaire complet.
- **Radiologie** : Il y aura un service radio comprenant : Radio numérisée, panoramique dentaire et échographie. L'investissement tournerait autour de 500 000 €uros. Les radios thoraciques et parties molles seront interprétées par le centre hospitalier J. Bouveri.
- **SSIAD** : Service de soins infirmiers à domicile effectués majoritairement par des aides soignantes. Elles assurent les tâches dites de « nursing » c'est-à-dire l'ensemble des soins d'hygiène et de confort qui sont donnés à un malade ayant perdu son indépendance (autonomie). La prise en charge est possible à hauteur de 75 patients/jours.
- **SI** : le service de soins infirmiers sera inclus dans le centre des équipages.
- **ESA** : Equipe Spécialisée Alzheimer : 10 places soit 30 patients sont pris en charge chaque jour.

- **Chirurgie dentaire** : trois cabinets dentaires.
- **Ophthalmologie** : deux praticiens, une orthoptiste à temps partiel.
- **Rhumatologie** : service assuré par deux médecins plus un temps partiel du centre hospitalier J. Bouveri.
- **ORL** : un médecin.
- **Neurologie** : un médecin à temps partiel.
- **Nutrition** : un nutritionniste à temps partiel.
- **Activités nouvelles** : Si les recrutements aboutissent :
 - Consultation gynécologique assurée par un gynécologue et une Sage-Femme
 - Un pneumologue

Selon Bernard Costes le partenariat Carmi/Hôpital va s'intensifier dans le cadre du GHT.

Alain Juilliot se demande si les médecins libéraux ont bien connaissance de toutes ces spécialités existantes au centre de santé et s'ils orientent bien leurs patients vers ces médecins spécialistes ?

Bernard Coste répond que les médecins libéraux orientent majoritairement leurs patients vers leurs confrères spécialistes selon leurs affinités. A titre d'exemple à l'hôpital de Montceau, nous avons l'orthopédiste le plus diplômé de Saône et Loire, voir même de bourgogne, les médecins généralistes du bassin Montcellien dirigent leurs patients, et même ceux du régime minier, vers les hôpitaux privés comme Dracy-le-Fort. Il faut savoir qu'un médecin généraliste n'a pas le droit de donner le nom d'un médecin spécialiste à ses patients, il doit indiquer le nom de la spécialité seulement.

A l'évidence le futur centre de santé en partenariat avancé avec notre centre hospitalier constituera un maillon important de l'offre de soins publique de proximité pour tous les assurés sociaux quel que soit leur régime. Et le Codef s'en félicite.

Décembre 2016

